

Impôt sur le revenu—Loi

● (1600)

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): Reprise du débat, l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, il me fait plaisir de pouvoir participer à ce débat sur l'amendement n° 4 proposé par mon collègue de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) visant à modifier le projet de loi C-84 en supprimant l'article 65.

Monsieur le Président, cet article vise à éliminer ou à modifier une indexation des tables d'impôt de sorte que les Canadiens se verront obligés d'assumer les premiers 3 p. 100 d'inflation, ce qui, en fait, remplit les coffres de l'État, ce qui enrichit le gouvernement.

Il est assez amusant d'entendre le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui se gargarisait tantôt avec des énoncés, à savoir que l'on devrait abolir l'indexation. Je voudrais simplement lui relire les commentaires publiés par son parti dans une annonce qu'il faisait paraître dans les journaux et qui se lisait comme il suit:

[Traduction]

«Plus on a un revenu faible, plus on est frappé par l'inflation». Je continue à citer ce brillant message du parti progressiste conservateur du Canada. Il dit: «La désindexation est un plan qui vous donne l'assurance de payer des impôts fédéraux sur le revenu de plus en plus élevés chaque année». Et il ajoute: «La désindexation, c'est la fin de la protection dont vous jouissez actuellement contre l'inflation».

Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) vient de dire qu'il fallait supprimer toute forme d'indexation. J'imagine qu'il veut supprimer l'indexation des allocations familiales, des tranches d'impôt sur le revenu et des revenus des personnes âgées. Il se fiche éperdument des pauvres et des groupes à revenu modeste. Il estime qu'ils n'ont qu'à payer et à supporter le coût d'une spirale inflationniste dont ils ne sont pas responsables.

Je vais poursuivre la lecture de cet article car je crois qu'il est révélateur de la duplicité de certains des députés d'en face. Voici ce qu'il dit: «Tout en plongeant les citoyens aux plus faibles revenus dans les plus graves difficultés économiques, l'inflation se traduirait par une hausse interrompue des impôts pour tous les Canadiens quel que soit leur revenu, une hausse des impôts qui suivraient la progression de la spirale inflationniste». L'article dit que le parti progressiste conservateur du Canada constitue, selon ses propres paroles: «L'opposition à une éventuelle désindexation». Il précise: «C'est nous qui avons eu l'idée de l'indexation au départ et nous sommes décidés à vous permettre de continuer à bénéficier de cette protection fondamentale contre l'inflation».

Les temps ont changé, et le parti aussi probablement. Ce parti a fait une volte-face complète et s'oppose à l'indexation et à tout projet ou programme social susceptible de comporter des clauses d'indexation permettant le maintien du pouvoir d'achat. En fait, l'indexation des tranches d'impôt sur le revenu permet aux citoyens à revenu modeste et à tous les

Canadiens non pas d'obtenir plus, mais simplement de ne pas subir des pertes du fait de facteurs économiques dont ils ne sont pas responsables.

Certaines années, nous avons eu des taux d'inflation de 10 p. 100, de 11 p. 100 et même plus. Si nous n'avions pas eu l'indexation des tranches d'impôt sur le revenu, Dieu sait s'il y aurait eu beaucoup plus de Canadiens à devoir supporter le coût faramineux du gouvernement. Nous avons protégé les faibles et les moyens revenus contre . . .

[Français]

. . . les ravages de l'inflation, comme on disait.

Monsieur le Président, je sais que la question de l'indexation dérange nos amis les conservateurs, cela les distrait, comprenez-vous, de leur politique nationale visant à faire payer tout le monde, peu importe les capacités de revenu de chacun. Pour bien démontrer l'incidence de la proposition de désindexer les tables d'impôt, j'aimerais simplement rapporter à la Chambre un paragraphe d'une étude qui a été effectuée par nos services de recherche qui explique la portée de la désindexation, et cela se lit comme il suit: «Pour bien montrer l'incidence que risque d'avoir la proposition visant une diminution de l'indexation des exemptions personnelles, qu'il suffise de mentionner que si l'inflation demeure à 3 p. 100 ou plus au cours des prochaines années et si aucun autre changement n'est apporté à la loi entre-temps, les \$7,700 accordés en 1985 à titre d'exemptions personnelles aux contribuables mariés, sans enfant à charge, ne vaudront plus au titre du pouvoir d'achat que \$5,730 dans 10 ans et que \$4,225 dans 20 ans, ce qui correspond à une diminution dépassant respectivement 26 p. 100 et 45 p. 100.»

Monsieur le Président, l'étude continue en disant: Par ailleurs, suivant les mêmes éléments d'hypothèse, le revenu imposable auquel s'applique actuellement le taux d'imposition le plus élevé, soit \$62,160, ne sera plus que de \$45,838 dans dix ans et de \$33,802 dans 20 ans.

Monsieur le Président, cela démontre assez clairement qu'encore une fois c'est la classe moyenne, ce sont les gens à faible revenu qui vont porter le fardeau de financer, et non seulement les dépenses de ce gouvernement qui, Dieu sait, portent à critique! On nous a dit tantôt que le gouvernement savait payer ses dettes. On a vu ce qu'il pouvait faire avec les banques. On a vu ce qu'il pouvait faire avec le milliard de dollars canadiens qu'ils ont été obligés de dépenser pour pouvoir payer les déposants non assurés de la Banque Commerciale du Canada.

[Traduction]

A la suite de la présentation du budget de l'an dernier, nous avons pu mettre la main sur un document intéressant. La mesure budgétaire la plus importante et la plus coûteuse provient des changements apportés à l'indexation des tables de l'impôt sur le revenu des particuliers. Le document signale que ces changements rapporteront \$80 millions au gouvernement en 1985-1986; \$570 millions en 1986-1987 et \$4.36 milliards en 1990-1991, des sommes que les Canadiens auraient pu dépenser eux-mêmes en se procurant ce dont ils ont besoin.